



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2021-054

PUBLIÉ LE 15 MARS 2021

# Sommaire

## **26\_Préf\_Préfecture de la Drôme**

26-2021-03-15-013 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° EN DATE DU 15 MARS  
2021 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE  
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE A M. BERTRAND DUCROS,  
SOUS-PRÉFET, DIRECTEUR DE CABINET DU PRÉFET DE LA DRÔME (2 pages)

Page 3

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2021-03-15-013

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°  
EN DATE DU 15 MARS 2021  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN  
MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT  
SECONDAIRE A M. BERTRAND DUCROS,  
SOUS-PRÉFET, DIRECTEUR DE CABINET DU  
PRÉFET DE LA DRÔME**



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme**

**prefecture@drome.gouv.fr**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° EN DATE DU 15 MARS 2021  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT  
SECONDAIRE A M. BERTRAND DUCROS, SOUS-PRÉFET,  
DIRECTEUR DE CABINET DU PRÉFET DE LA DRÔME

Le Préfet de la Drôme

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme ;

VU le décret du 5 septembre 2019 nommant M. Bertrand DUCROS, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme ;

VU l'arrêté ministériel n° 17/1252/A du 24 juillet 2017 nommant M. Jean de BARJAC, directeur adjoint de cabinet, directeur des sécurités de la Préfecture de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2021-02-18-005 du 18 février 2021 portant modification de l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures ;

VU les décisions d'affectation du personnel ;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

**ARRÊTE**

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Bertrand DUCROS, Sous-Préfet, directeur de Cabinet du préfet de la Drôme afin d'engager et de liquider les dépenses, en tant que responsable d'unités opérationnelles, dans le cadre des programmes suivants :

3 boulevard Vauban  
26030 VALENCE CEDEX9  
Tél. : 04 75 79 28 00  
Mél. : [prefecture@drome.gouv.fr](mailto:prefecture@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

## Ministère de l'Intérieur

- Programme 207 : sécurité et éducation routières  
Action 1 : observation, prospective, réglementation et soutien au programme,  
Action 2 : démarches interministérielles et communication,  
Action 3 : éducation routière.
- Programme 232 : vie politique, culturelle et associative :  
Action 232-02 organisation des élections.
- Programme 216 : conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur (FIPD).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand DUCROS délégation de signature est donnée, à M. Jean de BARJAC, directeur adjoint de cabinet, directeur des sécurités, à l'effet de signer tous actes et documents administratifs se rapportant aux budgets opérationnels de programme visés à l'article 1.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean de BARJAC, délégation de signature est donnée, dans la limite des instructions reçues du directeur et des attributions relevant de son bureau, à Jean-Michel COLONNA, chef du bureau de l'animation des politiques et des polices administratives de sécurité, à l'effet de signer tous actes et documents administratifs se rapportant au budget opérationnel de programme 216.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean de BARJAC, délégation de signature est donnée, dans la limite des instructions reçues du directeur et des attributions relevant de son bureau, à Béatrice VERNET, chef du bureau de la représentation de l'État, à l'effet de signer tous actes et documents administratifs se rapportant au budget opérationnel de programme 232.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean de BARJAC, délégation de signature est donnée, dans la limite des instructions reçues du directeur et des attributions relevant de son bureau, à William AVOIES, chef du bureau de la sécurité routière, à l'effet de signer tous actes et documents administratifs se rapportant au budget opérationnel de programme 207.

Article 6 : Les délégations de signature prévues aux articles 2 à 5 trouvent à s'exercer pour toute dépense inférieure à 15 000 €.

Article 7 : Le suivi des crédits des différents BOP susvisés s'exercera dans le cadre des chartes de gestion correspondantes.

Article 8 : L'arrêté préfectoral n° 26-2019-09-09-002 du 9 septembre 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 9 : La secrétaire générale de la préfecture de la Drôme, le directeur de Cabinet du préfet de la Drôme, le directeur adjoint de cabinet, directeur des sécurités ainsi que les autres personnes mentionnées au titre du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 15 mars 2021

Le Préfet,

- signé-

Hugues MOUTOUH

3 boulevard Vauban  
26030 VALENCE CEDEX9  
Tél. : 04 75 79 28 00  
Mél. : [prefecture@drome.gouv.fr](mailto:prefecture@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)